

Mises aux normes nécessaires réalisées dans le cadre du projet de nouvelle infrastructure de SAF Aerogroup sur l'aérodrome de Tournon

Les normes prises en compte par SAF Aerogroup, sont la réglementation de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA – European Union Aviation Safety Agency), les préconisations des constructeurs d'hélicoptères, le code du travail et le code de l'environnement.

En raison de l'évolution des réglementations et des moyens opérés, les infrastructures actuelles ne permettent plus à SAF Aerogroup de maintenir sa conformité aux différentes normes, avec pour conséquence un risque avéré de perte de ses agréments et donc d'arrêt de ses activités à court terme. Cette situation menace la totalité des activités de SAF Aerogroup (dont 70% sont des activités de Service Public), dont les missions d'HéliSMUR, de Secours en montagne, de lutte contre les feux de forêt et de travail aérien au profit de l'aménagement des territoires. De même, le non-respect des spécifications des constructeurs d'aéronefs pourrait entraîner des pertes des garanties sur les matériels volants. Au demeurant, les conditions de travail des équipes (personnels navigants et techniciens au sol) doivent respecter le code du travail (sécurité des agents, travail en extérieur, manque de place, etc.).

Le projet de nouvelle infrastructure doit prendre en compte la conformité à ces normes afin de garantir la pérennité de ces activités de secours à la personne, de mission et de service.

Le projet vise donc une réorganisation des locaux d'exploitation de SAF Aerogroup, permettant une mise aux normes générales du site, avec des besoins en surface complémentaires, sans accroissement d'activité. Le projet permet également l'adhérence totale de SAF AEROGROUP à la réduction de la production de GES et une contribution notable à la politique RSE vers une amélioration de la QVT.

Mises aux normes de la zone hangar de maintenance :

- Mise aux normes cabine de peinture :
 - La cabine actuelle est dimensionnée pour des hélicoptères d'ancienne génération plus légers. Elle doit être adaptée aux hélicoptères de nouvelle génération.
 - Les équipements de protection de l'air doivent être adaptés : la poussière et toute autre contamination de l'air doivent être maintenues à un niveau minimal et il n'est pas permis qu'elles atteignent dans l'environnement de travail un niveau tel qu'une contamination des surfaces de l'aéronef ou de l'élément d'aéronef soit apparente. Lorsque de la poussière ou toute une autre contamination de l'air entraîne une contamination de surface apparente, tous les systèmes sensibles doivent être protégés de façon étanche jusqu'à ce que des conditions acceptables soient rétablies.
- Mise aux normes cabine de ponçage
 - Les structures des hélicoptères de nouvelle génération sont fabriquées en composites et nécessitent aujourd'hui un espace dédié de ponçage ce qui n'était pas le cas avant lorsque les structures étaient en aluminium.

- Les équipements de protection de l'air doivent être adaptés :
 - La poussière et toute autre contamination de l'air doivent être maintenues à un niveau minimal et il n'est pas permis qu'elles atteignent dans l'environnement de travail un niveau tel qu'une contamination des surfaces de l'aéronef ou de l'élément d'aéronef soit apparente. Lorsque de la poussière ou toute une autre contamination de l'air entraîne une contamination de surface apparente, tous les systèmes sensibles doivent être protégés de façon étanche jusqu'à ce que des conditions acceptables soient rétablies.
 - Les poussières composites sont nocives pour l'humain, la protection de nos collaborateurs est une priorité.
- Mise aux normes des zones de stockage :
 - Nous louons aujourd'hui des surfaces complémentaires pour le stockage de notre stock : le matériel est stocké de manière anarchique, en intérieur et en extérieur, au milieu des zones de travail, en dehors des conditions de stockage normalisées, sans sécurisation. Nous devons centraliser notre stock pour le suivre et le gérer de manière efficace en accord avec les règles aéronautiques strictes.
 - Des installations de stockage sûrs doivent être fournies pour les pièces, les équipements, les outillages et les matériels. Les conditions de stockage doivent assurer l'isolation des équipements et matériels d'aéronef en état de fonctionnement, et des matériels, équipements et outillages inutilisables. Les conditions de stockage sont conformes aux instructions des fabricants pour éviter la détérioration et l'endommagement des éléments stockés. L'accès aux locaux de stockage est limité au personnel habilité.
- Mise aux normes des stationnements d'aéronefs :
 - Actuellement, stockage de 3 à 5 hélicoptères à l'extérieur des hangars par manque de place, en attente de prise en compte en maintenance ou en sortie de maintenance, en dehors des conditions de stockage normalisées et sans sécurisation.
 - Nous devons assurer le stockage des aéronefs conformément aux recommandations du constructeur et aux contraintes de sécurisation requises, par les constructeurs, par nos partenaires et nos clients.
- Mise aux normes des postes de travail mécaniciens :
 - Les dimensions de nos hélicoptères ont évolué, les surfaces des plots de maintenance actuels ne sont plus adaptées. Aujourd'hui nous positionnons deux hélicoptères sur une surface dédiée pour trois.
 - En conséquence, les espaces de travail des mécaniciens ainsi que les espaces nécessaires pour les outillages doivent évoluer en conformité avec les normes en vigueur et les consignes constructeurs afin de :
 - Garantir une ergonomie réglementaire du poste de travail ;
 - Garantir une ségrégation des éléments de gros gabarits déposés ;
 - Organiser l'espace de travail afin que le personnel travaille en sécurité et dans un espace adapté ;
 - Permettre le travail en intérieur, dans des espaces adaptés (et non en extérieur quelles que soient les conditions climatiques et en intérieur dans des espaces exigus).

- Mise aux normes de la surface des plots de maintenances :
 - Les dimensions de nos hélicoptères ont évolué, les surfaces des plots de maintenance actuels ne sont plus adaptées. Aujourd'hui nous positionnons deux hélicoptères sur une surface dédiée pour trois.
 - Ces surfaces doivent permettre :
 - D'éviter la collision au sol entre deux aéronefs, en entretien en base, il doit y avoir 1 mètre de distance entre les extrémités des pales des aéronefs stationnés.
 - Faciliter la sortie des aéronefs en cas d'urgence.
- Mise aux normes des cheminements au sein des espaces de maintenance :
 - L'autorité Aéronautique requière une délimitation des zones de maintenance pour limiter le risque FOD (Foreign Object Debris – risque d'endommager les hélicoptères par la présence de corps étrangers).
 - Les zones Fenwick doivent permettre l'alimentation des zones de maintenance directe depuis la zone de stockage dans le respect des règles aéronautiques et du travail.
- Mise aux normes des moyens de levages (palan) :
 - Le palan actuel est limité à 2 tonnes, or le plus lourd de nos hélicoptères pèse 10 tonnes, ce qui ne répond pas aux exigences de maîtrise de nos activités aéronautique dans la sécurité et la conformité.
- Mise aux normes des aires de lavage des hélicoptères :
 - Ces espaces ne répondent actuellement pas aux règles environnementales. Nous devons identifier ces espaces et récupérer les eaux de lavage.
- Mise aux normes de la sécurisation des installations :
 - Les obligations de sécurité industrielle sont essentielles pour SAF Aerogroup, compte-tenu de la sensibilité et de la valeur des matériels utilisés, des missions de service publics sur lesquelles SAF est engagé, de la criticité des clients (gouvernementaux, militaires, ...)
 - Les accès extérieurs et les accès aux zones aéronautiques doivent être protégés (grillages et protections périmétriques)
 - Les accès intérieurs doivent être sécurisés (portes badgées).

- Zone hangar de maintenance sur l'aérodrome : synthèse des impacts surfaces liés aux mises aux normes

Désignation	Qté	Surface actuelle			Surface cible			Remarques	Delta
		Largeur	Longueur	Surface totale	Largeur	Longueur	Surface totale		
Plots de maintenance « medium »	7	7	11	539	11	15	1155	Mise en conformité nouveau bâtiment	616
Plots de maintenance « heavy »	1	13	16	208	17	21	357	Mise en conformité nouveau bâtiment	149
Cabine peinture	1	7	13	91	11	15	165	Mise en conformité nouveau bâtiment	74
Atelier décapage/ponçage	1	Surface partagée avec cabine peinture Non conforme		0	11	15	165	Mise en conformité nouveau bâtiment	165
Plots exploitation « medium »	4	Extérieur		0	11	15	660	Mise en conformité concernant la protection des hélicoptères disponibles	660
Plot exploitation « heavy »	1	Extérieur		0	17	21	357	Mise en conformité concernant la protection des hélicoptères disponibles	357
Ateliers moteur	1	7	13	91			100	Surface équivalente	9
Atelier avionique	1	8	12	96			100	Surface équivalente	4
Atelier réparation cellule	1	7	13	91			100	Surface équivalente	9
Salle outillage	1	Surface partagée avec atelier moteur Non conforme		0			50	Mise en conformité nouveau bâtiment	50
Magasin	1	Implanté en RDC		350			100	+ 250 m² repositionnés à l'étage	-250
Quai de livraison	1	Inexistant		0			120	Mise en conformité nouveau bâtiment	120
Cheminement FOD	1	Chemins piéton		200			200	Surface équivalente	0
Bureaux		Implantés en RDC		900			0	Bureaux repositionnés à l'étage	-900
Hall d'accueil	1	Implantés en RDC		50			100	Mise en conformité nouveau bâtiment	50
				2616			3729		1113

Mises aux normes de la zone bureau :

- Mise aux normes des bureaux personnels :
 - Espaces de travail (minimum de 10m² en bureau individuel, 11m² en bureau collectif fermé, 15m² en espace collectif) pour adhérer à la norme NF X 35-102.
 - Exposition aux bruits répondant à la norme (aujourd'hui aucune protection existante dans les infrastructures de l'aérodrome).
- Mise aux normes des espaces collectifs :
 - Amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) :
 - Espace de détente et de bien-être des collaborateurs.
 - Espace infirmerie/allaitement : amélioration de la Qualité de Vie au Travail QVT.
 - Espace de déjeuner hors sac (aujourd'hui en algeco à l'extérieur).
 - Création d'un espace CSE (aujourd'hui en lieu et place d'une salle de réunion).
 - Salles de réunion/conférence :
 - Création d'une salle de réunion/conférence permettant d'accueillir 50 personnes (amélioration de la Qualité de Vie au Travail et respect des règles d'occupation des espaces)
 - Nombre de salle de réunions correspondant aux effectifs
 - Salle d'instruction clients et interne (aujourd'hui en partie en algéco)
 - Vestiaires et sanitaires H/F adaptés à l'effectif
- Mise aux normes des espaces informatiques :
 - Salle serveur dédiée, protégée et climatisée (aujourd'hui exposée et vulnérable, générant des dysfonctionnements constants)
- Mise aux normes des espaces archives.

Détail des surfaces des parties bureaux actuels du SAF et du projet de PC du SAF

1. Surfaces actuelles occupées par les bureaux sur SAF sur 3 secteurs :

- Notre Dame des Millières zone d'activité
- Tournon zone de Tétrapôle
- Tournon aérodrome

Ville	Bâtiment niveau	Surface bureaux
Notre Dame des Millières	Siege niveau 1	700m2 (20x35)
Notre Dame des Millières	Siege niveau 2	455m2 (13x35)
Notre Dame des Millières	Extension Vibert	120m2
Tournon ZAE Tétrapôle	XTA bâtiment central niveau 1	286m2 (11x26)
Tournon ZAE Tétrapôle	XTA bâtiment central niveau 2	286m2 (11x26)
Tournon ZAE Tétrapôle	XTA algecco (RDC+n1)	77m2 (7x5.5) x2
Tournon aérodrome	H1	336m2 (8x21)x2
Tournon aérodrome	H2	315m2 (21x15)
Tournon aérodrome	H3	60m2 (6x10)
Tournon aérodrome	H5	30m2 (5x6)
TOTAL		2665m2 de bureaux et zones de déplacement bureaux

2. Surface de bureau du projet de PC du SAF :

- Entre sol : 372,27m2
- 1^{er} étage : 757,48m2
- 2^{ème} étage : 757,48m2
- 3^{ème} étage : 755,12m2
- **Soit une surface totale de bureaux de 2642,35m² équivalente aux surfaces actuelles.**

Mises aux normes de la zone aéronautique :

- Mise aux normes des surfaces aéronautiques et aires de sécurité : cohérence avec le volume et nombre d'aéronefs en maintenance et amélioration de la sécurité des vols :
 - Plots de stationnement extérieurs.
 - Plots de point fixes, de stationnaire et de translation.
 - Taxiways.
 - FATO hélicoptère.
 - Ségrégation des activités professionnelles et de loisirs pour éviter les incidents et accidents aériens.
- Mise aux normes de la zone de stockage des fûts de kérosène : réponse aux exigences du code de l'environnement :
 - Capacité traitement sous abri de fûts.
 - Décanteurs Mobile avec pompe intégrée, timon de traction.
 - Possibilité d'abriter PL Ampliroll à terme.
 - Cuve stockage Kéro Pollué.

Mises aux normes environnementales : réponse aux exigences du code de l'environnement, action dans le cadre de la participation à la réduction de production de GES

- Mise aux normes environnementales des infrastructures Albertville (siège SAF Aerogroup, SAF Hélicoptères, Aero Support Force et X-Aéro Training) :
 - Consommation énergétique optimisée (aujourd'hui surconsommation électrique et fuel, chauffages hangar hors d'âge, isolations non-existantes)
 - Bâtiment à énergie positive

Ainsi, le projet de nouvelle infrastructure vise à réorganiser nos locaux d'exploitation pour répondre aux normes en vigueur, sans accroître notre activité. Il englobe la mise aux normes des zones de maintenance, des bureaux, des espaces collectifs, des espaces informatiques, des zones aéronautiques, et répond aux exigences environnementales.

En résumé, ce projet garantira non seulement la conformité aux normes et réglementations en vigueur, mais il contribuera également à améliorer la qualité de vie au travail, à renforcer la sécurité des opérations aériennes, et à réduire notre empreinte environnementale.

Tristan SERRETTA
CEO SAF AEROGROUP
+33 650 811 459
tristan.serretta@safaerogroup.com